



ARI APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

OBJECTIF(S)

- ✓ Savoir utiliser un appareil respiratoire isolant en toute sécurité.
- ✓ Évaluer son aptitude physique à porter un appareil respiratoire isolant.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel concerné par le port de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert en intervention ou au poste de travail.

Personnel ayant à effectuer une intervention en atmosphère irrespirable de façon occasionnelle.

Personnel appelé à être équipier de seconde intervention.

Utilisation d'un ARI incendie ou milieu confiné.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Les stagiaires doivent être en possession d'un certificat médical à jour, nécessaire pour suivre la formation ARI.

DURÉE

Formation initiale : 07H00 (1 jour).

Recyclage : 03H30 (une demi-journée).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

- Accueil des participants, tour de table, présentation de la formation.
- Les atmosphères non respirables.
- Les contraintes physiologiques.
- Le matériel.
- L'opération :
 - Les règles de base.
 - La procédure opérationnelle.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Apports théoriques et pratiques en alternance durant la formation.

Exercices pratiques.

Manipulations et exercices à partir d'ARI.

Évaluation formative.

MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Diaporamas.

Un formateur pour 8 stagiaires.

ARI de prêt, mis à disposition par nos soins, pour les exercices pratiques.

Locaux adaptés pour effectuer les exercices pratiques.

VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

En application de l'article R 4323-106, l'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

N/A.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Si nécessaire : en amont de la formation, nous informer des consignes particulières applicables au site et faire remplir le Plan de Prévention.